

## NOTE D'INFORMATION N°26/2021

Service  
émetteur

Direction

### **Objet : Newsletter n° XXXXIII à l'attention des familles**

Les consignes d'assouplissement nous sont parvenues lundi 15 Mars. Ce jour, mardi 16 Mars nous avons travaillé à adapter celles-ci au contexte local. La Seine Maritime présente un taux d'incidence de plus en plus élevé, avec présence de variant anglais. Il nous faut donc rester très prudent.

Par ailleurs, ces consignes tiennent compte de la protection des personnes âgées accueillies. Il est distingué les personnes vaccinées ou protégées, car ayant eu la COVID, des personnes non vaccinées. Ainsi, les assouplissements, s'ils sont les mêmes, imposent cependant des contraintes au retour pour la seconde catégorie de personnes.

Il est important que l'établissement gère les allées et venues au sein de la résidence, aussi la prise de rendez-vous est maintenue auprès de Mesdames THOMAS ou YON. Vous pourrez venir du lundi au dimanche de 14 heures à 17 heures (heure de départ à 17H30 tant que le couvre-feu est en vigueur) et serez accueillis, comme d'habitude.

Par contre, les conditions de visite évoluent et les résidents qui le souhaitent pourront recevoir leurs proches en chambre, sans limite de temps mais dans la limite de 2 personnes à la fois (un enfant en âge de porter le masque et de comprendre les consignes devra être accompagné d'un adulte). Si le nombre de visiteurs par jour est contraint, le nombre de visites par semaine ne l'est pas. Vous pourrez donc venir plusieurs fois dans la semaine, si vous le souhaitez.

Ensuite :

- Pas de contrainte pour les résidents vaccinés ou protégés, si ce n'est le port du masque et le respect des gestes barrières.
- Pour les résidents non vaccinés, un test PCR sera réalisé à J7 de la visite. Cette contrainte étant forte, nous proposerons, à ceux qui le souhaitent, une visite médiatisée, en salon. Ainsi, le test PCR ne serait réalisé que si des signes apparaissaient.

Les sorties sont à nouveau possibles dans le village et aux alentours de la résidence, avec port du masque et respect des gestes barrières. Si votre proche souhaite une sortie en famille, elle sera possible dans les conditions que vous connaissez et avec un nombre modeste de participants (6 maximum).

Au retour :

- Pas de contrainte pour les résidents vaccinés ou protégés, si ce n'est le port du masque et le respect des gestes barrières.
- Pour les résidents non protégés, pas d'activités communes ni de repas en salle à manger pendant les 7 jours qui suivent. Un test PCR sera pratiqué à J7.

Diffusion :  
par mail

C'est avec un immense plaisir que nous avons, ensemble : professionnels, représentants des familles et des résidents, validé ces adaptations nécessaires. Pour autant, nous gardons à l'esprit que tout peut être remis en cause si un nouvel événement survient.

**A n'en pas douter, nous ferons le maximum, vous ferez le maximum, pour que cette période soit la plus longue possible, comme étape vers un retour à la normale.**

Sylvie SCHRUB,

Directrice Générale

